ROZOY FLASH

22 juillet 2011 N°114

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2011

La séance du Conseil Municipal du 15 juillet, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

José FLUCHER,
Jean-Marie THOUANT,
Frédéric QUIGNON,
Roger ANDRE,
Xavier BOULANDE,
Sandrine CHARLIER,
Jean-René DURTETTE,
Nathalie FLUCHER,
Dominique LECLERCQ,
Jeany MAIZIERES,
Marie-Agnès MARCHAND,
Claude MONARQUE,
Sylvain POULAIN.

Absent excusé :
Jean-Pierre GARD,
pouvoir à Xavier BOULANDE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Convention mise à disposition SIEMPPR.
- Convention mise à disposition LISLET-MÔMES (commune de Lislet).
- Convention avec ORANGE.
- FDS 2011.
- Schéma départemental de coopération intercommunale : projet d'intégration de communes dans le Syndicat Intercommunal de la Serre Amont.
- Statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand.
- Création et renouvellement de contrats CUI-CAE.
- Création d'un poste à durée déterminée.
- Vote de crédits.
- Vente de matériels.
- Vente de terrains M.B.V.
- Questions diverses.

A la demande de M. le Maire, deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Convention d'utilisation et acquisition de matériels de cuisine.
- Cession d'une parcelle par la Maison du C.I.L.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

DELIBERATIONS

CONVENTION MISE A DISPOSITION SIEMPPR

José FLUCHER, Maire adjoint, est autorisé à signer la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand, concernant la mise à disposition de Mlle Ombeline RAMELET, employée en contrat unique d'insertion (contrat d'accompagnement dans l'emploi), à compter du 16 Juillet 2011 et jusqu'à la fin du contrat prévu au 15 janvier 2012. Mlle RAMELET travaillera à l'école pour 79% de son temps de travail.

CONVENTION MISE A DISPOSITION LISLET-MOMES (COMMUNE DE LISLET)

Dans le cadre d'une formation à la direction des centres de loisirs, Mlle RAMELET, devant effectuer un stage dans un centre aéré, M. le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association LISLET-MÔMES concernant la mise à disposition de Mlle Ombeline RAMELET à cette association.

CONVENTION AVEC ORANGE

M. le Maire rappelle que la commune ne dispose pas d'une bonne couverture en téléphonie mobile et qu'il a pris contact avec la société ORANGE pour essayer d'améliorer le réseau.

Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans la commune et autorise le Maire à signer la convention relative à cette installation.

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, cette antenne pourrait être installée dans le secteur de la station d'épuration.

FDS 2011

Dans le cadre de la répartition du Fonds Départemental de Solidarité pour la Voirie, le Conseil Municipal accepte du Conseil Général de l'Aisne les subventions suivantes :

- 2 100 € pour la ruelle Cochepin
- 9 720 € pour la rue de Sedan (partie de la Salle des Fêtes jusqu'à l'école)

Ces travaux ne pourront néanmoins être programmés que sur l'année 2012.

Par ailleurs, il est décidé de solliciter également le Département pour 2012 pour les voies communales suivantes :

- Rue de la Pommeraie (enduits superficiels et trottoirs allée Mimosa)
- Rue d'Aigle (travaux de drainage nécessaires avant la restauration du mur de soutènement par le Département).

M. le Maire rend compte également de l'ouverture des plis pour les travaux prévus en 2011 et concernant la route de Berlise et la 1ère partie de la rue de la Pommeraie.

Les offres retenues permettent de réaliser une économie de 2 815 € par rapport aux prévisions.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : PROJET D'INTEGRATION DE COMMUNES DANS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SERRE AMONT

Dans le cadre du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, M. le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur la proposition d'intégration des communes de PRISCES, HOURY, GRONARD, BRAYE-EN-THIERACHE, NAMPCELLES-LA-COUR, BANCIGNY et JEANTES dans le Syndicat Intercommunal de la Serre Amont et de ses affluents.

Attendu, d'une part, que les communes en question font partie du bassin versant de la Brune, affluent du Vilpion se jetant dans la Serre à DERCY sur le territoire de la Serre aval et que, d'autre part, l'intégration de nouvelles communes peu concernées par les objectifs poursuivis par le Syndicat de la Serre amont risque de créer de graves problèmes de gouvernance pour ce syndicat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet donc un avis défavorable à l'intégration des communes de PRISCES, HOURY, GRONARD, BRAYE-EN-THIERACHE, NAMPCELLES-LA-COUR, BANCIGNY et JEANTES dans le Syndicat Intercommunal de la Serre Amont et de ses affluents.

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DU PAYS ROSTAND

A la demande des services de la Préfecture, le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand a procédé à la modification de ses statuts. En effet, jusqu'à présent, les participations scolaires étaient réglées à l'école Jeanne d'Arc directement par les communes. Or, de nouvelles dispositions obligent maintenant le Syndicat à se substituer aux communes pour régler ces participations.

Les statuts du Syndicat élaborés en 2001, stipulant que "les contributions aux frais de fonctionnement des écoles sous contrat d'association restent à la charge des communes", cette disposition doit donc être retirée.

Le Conseil Municipal accepte ce retrait.

CREATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS CUI-CAE

Il est décidé de solliciter le renouvellement du contrat CUI-CAE de Mme Françoise DUPONT pour une durée de 6 mois à compter du 1er septembre 2011.

Par ailleurs, il est décidé de créer un nouveau poste de CUI-CAE à partir du 1er septembre et pour une durée de 6 mois. Ce poste ne sera affecté que selon la réalité des besoins.

CREATION D'UN POSTE A DUREE DETERMINEE

M. le Maire donne des nouvelles de l'état de santé de M. Daniel CURY, agent communal. Celui-ci évolue favorablement.

Cependant, pour les besoins du service, il est décidé de créer un poste d'agent technique en contrat à durée déterminée du 1er août au 30 octobre (3 mois renouvelable 1 fois). Ce poste sera occupé par M. Bruno POULAIN.

VOTE DE CREDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer les programmes suivants :
  - Acquisition terrain Champagne-Céréales,
  - Licence IV.

- vote les crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement :	C/023 :	+	5 386.00 €	(virement section investissement)
Recettes de Fonctionnement :	C/74718 :	+	3 000.00 €	(dotation Etat – passeport)
	C/7484 :	+	2 386.00 €	(dotation Etat – recensement)
		+	5 386.00 €	
Dépenses d'Investissement :	C/205-19 :	+	1 000.00 €	(achat licence IV)
	C/2312-12 :	-	2 600.34 €}	(plantations : transfert compte voirie à compte ZAC)
	C/2315-41 :	+	2 600.34 €}	
	C/2313-57 :	+	9 775.00 €	(travaux hôtel-restaurant de la Place)
	C/2315-41 :	-	2 000.00 €}	(transfert du compte ZAC à compte panneau de signalisation)
	C/2315-23 :	+	2 000.00 €}	
		+	10 775.00 €	
Recettes d'Investissement :	C/ 021 :	+	5 386.00 €	(virement de la section de fonctionnement)
	C/1321-12 :	-	888.16 €}	
	C/1321-41 :	+	888.16 €}	
	C/1322-12 :	-	444.08 €}	(plantations : transfert d'un compte à l'autre des
	C/1322-41 :	+	444.08 €}	subventions)
	C/1325-12 :	-	444.08 €}	
	C/1325-41 :	+	444.08 €}	
	C/1323-20 :	+	5 389.00 €	(subvention travaux école)
		+	10 775.00 €	

VENTE DE MATERIELS

Il est décidé de mettre en vente auprès du public un complément de matériels du bar-hôtel-restaurant et de revoir les prix à la baisse de certains matériels mis en vente lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin.

VENTE DE TERRAINS M.B.V.

M. le Maire fait le point sur les démarches en cours concernant la future maison de retraite.
Afin de finaliser les accords pris avec la "Mutuelle du Bien Vieillir" (M.B.V.), il est décidé de vendre les parcelles ZV 204 (49a 15 ca), AB 484 (12a 53ca) et AB 460 (2a 52 ca) pour l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt social de cette opération.

CONVENTION D'UTILISATION ET ACQUISITION DE MATERIELS DE CUISINE

Dans le cadre de la reprise d'activité de l'hôtel-restaurant de la commune, il est décidé de mettre à disposition de l'exploitante, Mme Christelle MEUNIER, les matériels de cuisine nécessaires à l'exploitation du restaurant.
M. le Maire est autorisé à signer la convention relative à cette mise à disposition avec Mme MEUNIER sachant que celle-ci s'engage à racheter les matériels en question dans les trois ans suivant le début de l'exploitation.

CESSION D'UNE PARCELLE PAR LA MAISON DU C.I.L.

Dans le cadre d'une régularisation, il est décidé d'acquérir la parcelle AC 320 d'une superficie de 33 ca pour l'euro symbolique auprès de la société coopérative d'HLM de Laon.
Cette parcelle se trouve dans l'antenne Tulipe, rue Pierre et Simone Digue. Il s'agit de voirie et de trottoir. Tous les frais sont à la charge du vendeur.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAU ZAC

M. le Maire informe qu'un panneau promotionnel sera placé prochainement sur la zone d'activités.

APPEL D'OFFRES

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats des différentes consultations d'entreprises pour les travaux de rénovation de l'hôtel-restaurant-bar.

Après la lecture de différents courriers et la programmation de commissions, la séance est levée à 22h30 après un tour de table.

INFORMATIONS GENERALES

VENTE DE MATERIELS

Du matériel de réforme de l'hôtel-restaurant-bar de l'Europe est en vente au local communal de la rue de Sedan (ancien local des pompiers).
Ce local sera ouvert la journée du **vendredi 29 juillet**, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Il est également possible d'acquérir ces matériels en se présentant au secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h).

NOUVELLE ACTIVITE DANS LA COMMUNE

Bienvenue à M. et Mme Didier LEPOINTE, Viande et Charcuterie du Val de Serre, qui ouvrent leur magasin ce 22 juillet, rue G.A. Martin.

ANNIVERSAIRE

Bon anniversaire à Mme Gilberte BONEF pour ses 101 ans le 1er août prochain. Vous pouvez lui rendre visite à la maison de retraite de Vervins ou l'appeler au 03.23.91.61.00.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

VISITES COMMENTEES DE LA COLLEGIALE

SAMEDI	23 juillet	14h00
SAMEDI	6 août	14h00
SAMEDI	20 août	14h00
SAMEDI	17 septembre	14h00 et 15h00
DIMANCHE	18 septembre	16h00 et 17h00

17 et 18 septembre : JOURNEES DU PATRIMOINE

Si ces dates/horaires ne vous conviennent pas, des visites peuvent être également faites à la demande.
Merci de téléphoner au 03.23.98.51.08

A FOND L'ETE

Du 25 juillet au 5 août, des activités sont organisées au gymnase dans le cadre du dispositif **"A FOND L'ETE"** pour les jeunes de 6 à 18 ans. Des sorties, notamment, sont proposées : bowling, tir à l'arc, piscine…
Il est encore possible de s'inscrire auprès de Jean-François BAZILE, responsable des animations. (03.23.97.66.75).

FÊTE PATRONALE
20 - 21 ET 22 AOUT 2011

SAMEDI 20 AOUT

14h00 : Concours de pétanque en doublettes
(Ancien parking Digue - 5 € par joueur))

21h30 : Bal public avec l'orchestre Gérard DEREIN
« Voyage en musique »

DIMANCHE 21 AOUT

15h00 : Compétition de dragster à pédales

18h00 : Bal apéritif

22h00 : Bal public avec Festi'Soirée

22h30 : Feu d'artifice au Stade Municipal (Sonorisation et éclairage assurés par Festi'Soirée)

LUNDI 22 AOUT

14h00 : Concours de boules en bois en doublettes (5 € par joueur)

14h30 : Distribution de tickets de manèges aux enfants de la Commune (salle des fêtes)

15h30 : Jeux pour les enfants

15h00 à 18h00 : Concours de tir à la carabine pour les adultes

18h00 : Apéritif offert par le Comité des Fêtes

HAMEAU D'APREMONT

SAMEDI 27 AOUT

19h00 : Soirée Grillades
Réservations auprès de M. Sylvain POULAIN
au 03.23.98.53.69 ou en Mairie au 03.23.98.50.04
- Tarif 7.50 €
22h00 : Bal Public
22h30 : Feu d'artifice

DIMANCHE 28 AOUT

14h00 : Concours de boules en bois en doublettes
Inscriptions : 5 € par joueur